

Il va le rendre remboursable. Cela veut dire qu'il s'agirait simplement d'une avance sur impôts, pour le cas où les banques trouveraient jamais le moyen de payer ces impôts.

Parlons des recettes. Le ministre dit que cela va augmenter les recettes de 120 millions de dollars au cours de la première année. Nous avons examiné les chiffres. Ils font voir que les banques ne payaient que 20 millions de dollars en impôt sur le capital avec l'ancien impôt aux mêmes taux. Avec un tour de passe-passe le ministre fait miroiter 100 millions de plus, qui ne seront pas là à mon avis. En laissant au ministre le bénéfice du doute, en disant: «D'accord, le système va fonctionner», qu'est-ce que les banques vont payer? Les banques devront payer 6 p. 100 de leurs bénéfices à la place d'un niveau d'imposition globale qui, avec les impôts provinciaux, devrait se situer autour de 40 à 44 p. 100 de leurs impôts. Les banques vont payer 6 p. 100. Cela rappelle la situation qui règne depuis cinq ou six ans. A la fin des années 70 les libéraux ont adopté des mesures fiscales que les conservateurs perpétuent depuis 1984. Grâce à ces mesures les banques ont payé en impôt de 1 à 5 p. 100 de leur revenu.

N'importe quel Canadien moyen, n'importe quel caissier de banque qui paye des impôts paye un plus fort pourcentage de ses revenus que la banque canadienne moyenne. Les pauvres banques canadiennes ne peuvent payer que 1, 2 ou 3 p. 100 de leurs bénéfices. Les pauvres! Elles ne parviennent pas à rester rentables, elles ne peuvent pas tenir le coup, elles sont presque acculées au mur, forcées de tenir guichet dans des cabanes en tôle parce qu'elles n'arrivent pas à payer le loyer de ces emplacements qu'elles ont à tous les coins de rue, dans chaque rue principale du Canada urbain. Il faut les ménager ces banques. Au nom des présidents de banque du Canada, je tiens à dire au ministre des Finances toute la reconnaissance qu'ils lui vouent pour la considération particulière qu'il leur témoigne.

Ironie mise à part, je tiens à dire qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond quand un régime fiscal qui épargne les banques frappe le Canadien moyen d'un taux d'imposition largement supérieur à celui qui existait en 1984. Ne nous y trompons pas, il n'y a pas pour le Canadien moyen de réduction fiscale, mais une augmentation d'impôt.

Ceux qui sont avantagés, ce sont les riches qui se promènent en BMW ou en Jaguar, qui assistent aux cocktails organisés à Forest Hills et Etobicoke pour lever des fonds pour la campagne électorale du ministre des Finances et de ses collègues, qui vont au centre des congrès de Toronto ou à des endroits semblables à Montréal et paient 250 \$ le couvert à des dîners pour écouter le premier ministre (M. Mulroney) expliquer ce que les conservateurs font pour les Canadiens moyens.

Ces Canadiens moyens dont la majorité touchent au moins 100 000 \$ par année auront droit à une réduction d'impôt de 4365 \$ par année grâce à la réforme fiscale du ministre des Finances. Et les propositions faites aujourd'hui par la motion des voies et moyens n'y changeront rien. Par contre, la famille qui a un revenu de 15 000 \$ par année aura une réduction d'impôt de 90 \$. En somme si vous êtes dans la tranche de 100 000 \$, vous avez droit à une réduction 50 fois plus forte que celle de la personne qui cire vos chaussures, vous apporte votre lait ou fait le ménage de votre maison et gagne 15 000 \$ par année.

Déclarations de ministres

D'après les propositions du Livre blanc, une famille comptant deux enfants et qui touche 30 000 \$ par année aurait eu droit à une réduction d'impôt de 263 \$. La motion des voies et moyens ajoute une trentaine de dollars à ce montant. Mais cette même famille dont les revenus sont de 30 000 \$ a vu ses impôts augmenter de 966 \$ depuis 1984 à cause des décisions du ministre des Finances et de la politique conservatrice qui consiste à dépouiller les pauvres pour couvrir les riches. Il fallait évidemment accroître les impôts pour pouvoir exonérer les gains en capital des riches et prendre en leur faveur d'autres mesures afin d'éviter aux propriétaires de BMW de se retrouver à la soupe populaire.

Résultat, le Canadien moyen dont les revenus s'élèvent à 30 000 \$ se retrouvera, après la réforme fiscale, à payer 700 \$ ou 800 \$ de plus qu'avant 1984.

Qu'y a-t-il d'autre de changé, monsieur le Président? La motion des voies et moyens ne change pas grand-chose. Quelque 60 000 sociétés canadiennes qui réalisent des bénéfices ne paieront pas un sou d'impôt. Vingt pour cent des sociétés canadiennes, une société rentable sur cinq, ne paient pas d'impôt. Au nom des actionnaires, des présidents et des conseils d'administration de ces sociétés, je suppose que je devrais remercier de nouveau le ministre des Finances de se souvenir de leurs besoins, même si c'est aux dépens des Canadiens moyens.

J'en reviens au problème que nous avons, à savoir que les Canadiens réclament, de plus en plus, un régime fiscal juste et équitable. Ils veulent des réformes réelles, pas des modifications cosmétiques comme celles que leur donne le ministre des Finances. Lorsqu'il faut choisir entre les besoins des banques et ceux des Canadiens moyens, ces derniers s'attendent à ce que le gouvernement soit de leur côté, mais ce n'est pas le cas.

Je désire rappeler au ministre des Finances certaines des recommandations de notre rapport minoritaire. Ce sont des recommandations constructives qu'un gouvernement néo-démocrate chercherait à mettre en vigueur pour donner aux Canadiens un régime fiscal réellement équitable. Nous disons que le régime fiscal doit être plus progressif. Oserais-je dire que le taux d'imposition des Canadiens aisés devrait être plus élevé. C'est ce que veulent les Canadiens, monsieur le Président. Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas de cet avis. Nous prétendons que le régime fiscal doit être totalement indexé pour que les Canadiens moyens ne voient pas se dissiper les avantages de la réforme fiscale aussi rapidement. Le comité des finances lui-même a estimé qu'en trois ans les avantages de la réforme fiscale auront été absorbés par la désindexation. Les Canadiens veulent cette indexation. Je regrette que le ministre des Finances ait dit non.

Nous réclamons depuis des années que les gains en capital soient imposés au même titre que les autres revenus. Il me semble que celui qui encaisse des coupons, détient des actions ou possède des propriétés, des oeuvres d'art ou des appartements en Floride et réalise des gains en capital en les vendant devrait payer autant d'impôt que celui qui travaille huit ou dix heures par jour. Cette personne aurait à travailler huit à dix heures par jour pendant des semaines et des années pour gagner un montant égal au bénéfice qu'on peut réaliser dans un coup rapide à la Bourse, sans avoir à payer d'impôt, grâce au ministre des Finances. Puisqu'il est si facile de réaliser des